

Annexe 6 : Politique en matière d'exécution des ordres de LYNX

Introduction

LYNX B.V. (« LYNX ») est une société d'investissement agréée qui propose ses services « execution-only » tant à des clients particuliers que professionnels. Les clients de LYNX peuvent notamment placer des ordres sur des instruments financiers par le biais de la plateforme LYNX Basic. LYNX transmet tous les ordres des clients à Interactive Brokers Ireland Limited (« IB ») pour l'exécution de ceux-ci. LYNX n'exécute pas les ordres des clients.

LYNX est contrainte d'agir dans l'intérêt de ses clients lorsqu'elle reçoit des ordres pour des instruments financiers et qu'elle les transmet à IB pour exécution. LYNX est également contrainte de déployer toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. LYNX a établi une politique concernant l'exécution optimale, décrivant les étapes mises en place et implémentées par LYNX pour veiller à ce que les obligations ci-dessus soient respectées en permanence.

Les éventuels conflits d'intérêts qui se produisent concernant la transmission des ordres seront traités selon la Politique en matière de gestion de conflits d'intérêts de LYNX.

Mesures suffisantes

Lorsque LYNX reçoit et transmet des ordres, LYNX est contrainte de déployer toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. Il relève de la responsabilité de LYNX de déterminer l'importance relative de chacun des facteurs de meilleure exécution. Ces facteurs sont notamment le prix, la probabilité d'exécution et de règlement, le coût, la vitesse, la nature et/ou la taille de l'ordre et tout autre

élément pertinent pour l'efficacité de l'exécution de l'ordre. Lors de la détermination de l'importance relative des facteurs d'exécution, LYNX tient compte des critères suivants lorsqu'elle transmet un ordre à IB :

- caractéristiques de l'ordre (dont des instructions spécifiques) y compris la catégorisation du client ;
- les caractéristiques de l'ordre visé ;
- les caractéristiques de l'instrument financier faisant l'objet de l'ordre ; et
- les caractéristiques des lieux d'exécution où les ordres peuvent être envoyés.

Pour déterminer l'importance relative des différents facteurs d'exécution, LYNX choisit de ne faire aucune distinction entre les clients particuliers et professionnels ou le type d'instrument faisant l'objet de l'ordre du client. L'importance relative des facteurs d'exécution dépend du fait qu'un ordre passé par le client puisse être transmis et exécuté directement ou non (à cause du prix introduit, celui-ci sera accepté immédiatement par le marché ou à cause du type d'ordre (Marché)).

En ce qui concerne les ordres immédiatement transmis et exécutés après avoir été passés par le client, le meilleur résultat possible est déterminé à l'aide de l'indemnité totale et les facteurs d'exécution suivants sont considérés comme plus importants que les cinq facteurs d'exécution mentionnés ci-dessus :

- le prix de l'instrument financier ; et
- les coûts relatifs à l'exécution.

Tel que décrit ci-dessus, le prix et les coûts restent deux des facteurs intégrant majeurs en termes de qualité de l'exécution pour les clients. Par indemnité totale, il faut entendre : la somme du prix et des frais encourus par les clients, ce qui correspond donc au prix de

l'instrument financier et aux frais relatifs à l'exécution. Les cinq autres facteurs d'exécution sont uniquement pris en considération s'ils renforcent les deux facteurs d'exécution mentionnés ci-dessus et donc si ceux-ci ont un résultat positif pour le client en ce qui concerne l'indemnité totale.

Pour les ordres qui ne sont pas transmis et exécutés immédiatement après avoir été placés par le client, un troisième facteur d'exécution est considéré comme plus important que les quatre autres facteurs d'exécution. Y compris les deux facteurs d'exécution cités pour les ordres exécutés directement, ceci signifie que les facteurs d'exécution suivants sont considérés comme les plus importants :

- le prix de l'instrument financier ;
- les coûts relatifs à l'exécution ; et
- la probabilité d'exécution et de règlement

Dans ce cas, la probabilité d'exécution et de règlement est également prise en considération par rapport aux ordres directement exécutés, vu que l'ordre n'est pas exécuté directement. Les quatre autres facteurs d'exécution sont uniquement pris en considération s'ils renforcent les trois facteurs d'exécution mentionnés ci-dessus et donc si ceux-ci ont un résultat positif pour le client en ce qui concerne l'indemnité totale et la probabilité d'exécution et de règlement.

Instruments financiers

LYNX applique la politique relative à une exécution optimale aux instruments suivants :

- actions
- obligations
- trackers / ETFs
- options
- futures

- turbos
- fonds (d'investissement)
- CFD

Instructions spécifiques des clients

Lorsque le client donne une instruction spécifique concernant un ordre, LYNX transmettra l'ordre selon l'instruction spécifique. Les clients doivent avoir conscience qu'une instruction spécifique peut empêcher LYNX de déployer les mesures nécessaires qu'elle a établies et implémentées dans sa politique en matière d'exécution optimale pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client concernant les éléments qui relèvent de l'instruction.

Routing d'ordres par l'intermédiaire d'Interactive Brokers (IB)

LYNX transmet uniquement les ordres du Client au courtier externe IB. LYNX a conclu cette collaboration avec IB car celle-ci permet à LYNX de répondre de manière adéquate aux exigences liées à une exécution optimale.

LYNX est convaincue qu'IB dispose de systèmes d'exécution permettant à LYNX de remplir son obligation d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lorsque LYNX transmet des ordres à exécuter. Plus spécifiquement, LYNX a notamment choisi IB pour les critères suivants :

- La politique d'IB en matière d'exécution d'ordres ;
- Les coûts liés à l'exécution ;
- La vitesse d'exécution ;
- La probabilité d'exécution ;
- La connaissance du marché ;
- La connexion d'IB avec des tiers (à savoir les lieux d'exécution et/ou autres courtiers)

- La prestation de services et autres facteurs influençant la qualité de l'exécution de l'ordre ;
- IB possède l'agrément requis par la MiFID II.

Contrôle

Étant donné que LYNX est responsable de l'obtention du meilleur résultat possible pour ses clients, elle surveille attentivement l'exécution des ordres et la qualité de l'exécution qui est effectuée par IB. Parallèlement, LYNX vérifie annuellement au cours du premier trimestre l'effectivité de sa politique en matière d'exécution optimale et fait le nécessaire pour corriger les manquements éventuels.

Top 5 des lieux d'exécution

Chaque année, LYNX publie le top cinq des lieux d'exécution pour chaque classe d'instruments financiers utilisés par IB pour l'exécution des ordres. Ce top 5 est publié sur le site web de LYNX.

Évaluation des dispositions et de la politique

Chaque année, la Politique en matière d'exécution optimale de LYNX fait l'objet d'une évaluation au cours du premier trimestre de l'année ainsi que suite aux événements suivants :

- changements stratégiques de la politique ; et/ou
- changements des pratiques du marché (par ex. hausse du nombre de plateformes de trading/marchés ou hausse/baisse de la liquidité dans les domaines d'exécution) et/ou
- changement législatifs et/ou réglementaires ; et/ou
- approbation de nouveaux produits ou services ; et/ou
- autres changements importants qui ne permettent plus à LYNX d'exécuter des ordres conformément à cette exécution optimale.

Requête du client

À la demande raisonnable du client, LYNX lui fournira plus d'informations relatives à la Politique en matière d'exécution optimale de LYNX.